

Dimax International

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Produits](#) / [Energie](#)

Attribution de la licence DeWalt®

Le groupe Dimax International a conclu un accord européen avec DeWalt pour commercialiser sous licence une vaste gamme d'équipements énergétiques dédiés aux usages professionnels. Une première pour le groupe allemand, qui s'appuie sur une solide expertise industrielle.

En février 2026, DeWalt®, l'une des marques les plus reconnues dans l'univers de l'outillage professionnel, a désigné Dimax International comme fabricant sous licence pour une gamme définie de matériels énergétiques destinés au marché européen : groupes électrogènes diesel, stations d'énergie portables, générateurs portables, boosters de démarrage et systèmes de stockage d'énergie. Ces équipements sont conçus pour répondre aux besoins des secteurs de la construction, des infrastructures et, plus largement, des utilisateurs professionnels. Les premiers produits DeWalt Energy Solutions issus de cet accord de licence arriveront sur le marché dès cet automne.

Des séries étendues propres à DeWalt

Parmi ces différentes lignes de produits, celle des groupes électrogènes diesel illustre à elle seule l'étendue du segment couvert par le partenariat conclu avec DeWalt. Elle comprend des unités monophasées et triphasées allant de 20 à 220 kVA, équipées de moteurs quatre cylindres refroidis par eau et conçues pour un fonctionnement industriel continu plutôt que pour une utilisation occasionnelle en alimentation de secours. Chaque unité est compatible avec un système ATS et équipée d'un système de commutation automatique Datakom avec un indice de protection IP44. Celui-ci permet au groupe de détecter une coupure du réseau et de prendre automatiquement le relais, sans intervention manuelle, une capacité essentielle sur un chantier ou une ligne industrielle.

Il s'agit d'un cahier des charges spécifique, distinct de celui de la gamme Könnert & Söhne™, marque de...

Veillez vous identifier pour consulter la totalité de l'article.

Valider

[Vous avez perdu votre n° d'abonné. N'hésitez pas à nous contacter.](#)

Vous n'avez pas de n° d'abonné ?

Abonnez-vous pour bénéficier de nos revues et l'accès à l'intégralité des articles !

[S'abonner à la revue](#)